



Zoom sur...

Le Comité éthique groupe HSTV

Parmi les engagements de notre Projet stratégique 2016-2020, figure le renouvellement du comité éthique groupe. Afin de constituer ce groupe de travail, un appel à candidatures a été lancé au sein des établissements, qui a suscité beaucoup de réponses et d'enthousiasme. Le nouveau comité s'est réuni pour la première fois à Lamballe le 28 avril. Son animateur, Bernard-Marie Dupont, avocat, médecin et professeur de philosophie, a accepté de répondre à nos questions.

3 questions à Bernard-Marie Dupont, animateur du Comité éthique groupe



Qu'est-ce qu'un comité éthique et comment cela fonctionne-t-il ?

Il s'agit d'un lieu de réflexion et de débat sur l'éthique liée à l'accueil et aux pratiques de soin. Il a vocation à rendre des avis sur des problématiques concrètes qui se posent dans un établissement ou au niveau du groupe. Il peut s'agir de questions liées aux droits des usagers, à la fin de vie, aux protocoles de soins, à un cas complexe... Lorsqu'une question est soumise au comité, celui-ci recueille le maximum d'informations liées à la situation, en étudie les tenants et aboutissants, en débat en plénière, poursuit l'échange à l'issue de la rencontre... Au terme de ce travail, l'objectif est de rédiger une réponse éclairée, la plus complète possible, pour aider à la prise de décision la plus juste.

A quoi cela sert-il concrètement, dans nos métiers, au quotidien ?

Je vois deux « utilités » au comité éthique. D'une part, d'un point de vue collectif, dans un monde où la science, la technique, les questions financières prennent de plus en plus d'importance, l'éthique offre une direction, un cap, qui redonne du sens au métier de soignant. D'autre part, au niveau individuel, les avis rendus par le comité éthique constituent un appui, une référence, pour le soignant qui se retrouve confronté à une situation difficile et qui, face à l'urgence, ne peut pas toujours prendre le recul nécessaire.

Quel est votre rôle en tant qu'animateur du comité ?

En m'appuyant sur mon expérience transversale – médicale, juridique et éthique – ma mission consiste à fournir une méthode, à apporter de la rigueur aussi, pour permettre au groupe d'avancer. En fonction des situations étudiées et des besoins, je peux apporter des éléments de connaissance, des textes de référence, un éclairage philosophique, une jurisprudence, pour alimenter le débat et accompagner la démarche. J'insiste sur le fait que le travail du comité est un travail collectif, où chaque acteur a son rôle à jouer. Pour ma part, j'aide à mettre en forme le tout, à l'instar d'un metteur en scène.

Comment saisir le Comité éthique groupe ?

La saisine du Comité éthique groupe HSTV est ouverte à tous : professionnels en interne, professionnels extérieurs concernés par des personnes accueillies par HSTV, patients, résidents, proches, représentants des usagers...

La saisine est une simple demande écrite à adresser, sous pli confidentiel, à : Comité éthique groupe - HSTV - 29 rue Charles Cartel - 22400 Lamballe.

Le comité s'engage à répondre par écrit aux personnes et/ou aux équipes.

Les membres se conforment au principe d'anonymat et respectent impérativement le secret professionnel.

Les avis du comité sont consultatifs.

Composition du comité

Afin d'assurer sa pluridisciplinarité et son pluralisme, le comité est composé de :

- 8 membres internes titulaires et 8 suppléants
- 8 membres externes titulaires et 8 suppléants
- 2 invités permanents (tout salarié, comme tout membre d'un comité éthique d'un établissement, s'il en fait la demande)
- 1 invité ponctuel (invitation sur décision du Comité éthique groupe)